



## La notion de Cagements étudiants Solidaires

### DES COLOCATIONS QUI PERMETTENT L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET L'EXPÉRIENCE D'UN PROJET COLLECTIF.

Inspirés de l'expérience de Louvain La Neuve en Belgique, ces logements seront dédiés à l'accueil de petits groupes d'étudiants qui souhaitent s'engager dans des actions citoyennes de proximité.

L'arrivée d'étudiants, encadrés et animés par l'Afev et participant à la vie citoyenne du quartier, permettra le développement de la mixité sociale, culturelle, scolaire...

Il est important de rappeler que ces logements ne constituent pas du logement social. L'idée est de faire coincider le besoin de logement chez des étudiants à un moment de leur vie, et leur volonté de participer à la vie citoyenne sur le territoire qui les accueille.

## C'est pourquoi nous garderons deux objectifs :

- → Garder un prix attractif en terme de loyer et des services adéquats;
- → Créer les conditions de leur participation à la politique de développement d'un quartier.

Ces logements étudiants solidaires doivent devenir un véritable levier de transformation sociale et de développement urbain.





# Lappartement: Communautaire

#### L'AMÉNAGEMENT DES LOGEMENTS SOLIDAIRES DOIT FACILITER L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS

es différentes enquêtes menées auprès des bénévoles de l'Afev montrent une forte envie de participer à une action utile socialement, mais aussi un désir d'apprendre pour soi, de vivre une expérience nouvelle.

Cet "individualisme solidaire" doit pouvoir s'épanouir dans un lieu où l'étudiant trouve les conditions de l'échange avec d'autres étudiants qui partagent son envie d'engagement.

C'est pourquoi nous voulons promouvoir un concept d'appartements communautaires.

Ce concept se situe à mi-chemin entre

la colocation des centres-villes et les "unités de vie partagées" très en vogue dans les pays anglo-saxons.

A partir des expériences de "colocation" organisées existantes en Europe, nous préconisons de rester aux alentours de 4 à 6 chambres pour chaque appartement.

## Exemple du projet en cours à Grenoble, quartier Mistral :

→ L'appartement comprendra : des chambres individuelles d'une taille raisonnable d'environ 10m², un salon/cuisine américaine équipée, deux blocs sanitaires douches.

уре	Surfaces moyennes	Surfaces annexes minimales (balcons, loggias, terrasses)*	Rangements
olocation à 4	77 m² habitables	5 m²/logt	3,00
olocation à 5	94 m² habitables	6 m²/logt	3,5

ièces	Module à 4	Module à 5
hambres	4 x 10 m²	5 x 10 m <sup>2</sup>
spaces communs	20 m²	25 m²
locs sanitaires ouches - wc	1 x 4 m <sup>2</sup> 1 x 5 m <sup>2</sup>	1 x 4 m² 1 x 5 m²
irculation	8 m²	10 m <sup>2</sup>



# Organisation et Lanimation du lieu

LA RÉSIDENCE DOIT ÊTRE UN LIEU D'ÉLABORATION, DE CRÉATION ET DE MISE EN OEUVRE DE PROJETS SOLIDAIRES.

e principe est simple : à un projet solidaire correspond un logement.

Les étudiants locataires seront répartis dans les appartements en fonction du projet qu'ils auront choisi.

Les étudiants, qui ne se connaissent pas obligatoirement lors du choix du projet, auront en commun une volonté d'engagement dans un même domaine : éducation, multimédia, santé, insertion... Selon l'architecture du bâtiment, les configurations pourront varier : une thématique par appartement, ou par groupe d'appartements, ou par étage. Les thématiques seront définies par l'Afev sur la base d'un diagnostic partagé avec les acteurs sociaux du quartier et de la collectivité concernée.

Dans chaque résidence, un des appartements sera chargé de l'animation et de la gestion du lieu. Un "comité de locataires" sera mis en place et présidé par l'Afev avec :

- → un référent locataire par appartement
- → un correspondant du bailleur

L'Afev assurera la liaison avec les responsables institutionnels, les propriétaires, les collectivités, les universités...



# Un appartement, un projet: affectation des logements

LES ÉTUDIANTS SERONT CANDIDATS À UN LOGEMENT ET. DANS LE MÊME TEMPS, À UN PROJET SOLIDAIRE.

affectation du logement et l'enqagement dans le projet solidaire seront indissociables.

Une commission d'attribution des appartements sera mise en place, sous la responsabilité de l'Afev.

Cette commission attribuera les appartements en tenant compte à la fois de la motivation de l'étudiant à s'engager dans une action de solidarité, et de la pertinence des projets présentés.

Apres une rencontre avec l'équipe locale Afev où seront présentés les KAPS ainsi que les projets menés sur les quartiers, les étudiants pourront venir avec un projet déjà déterminé, ou juste avec l'envie de participer à une action et s'inscrire dans un projet déjà engagé.

Ce système, déjà utilisé par l'Afev dans le montage de ses projets collectifs, a l'avantage de regrouper les étudiants par centre d'intérêt tout en conservant la mixité des publics candidats. L'objectif est

de permettre à ces jeunes de participer à leur première expérience citoyenne.

L'Afev engagera en outre un travail de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur situés proximité de la résidence.

Le but : que ces établissements reconnaissent l'engagement des étudiants dans leur oursus, et expriment leur souhaits concernant leur propre investissement dans le territoire.



# Solidanité et développement local

LA CRÉATION DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS SOLIDAIRES OFFRE UNE RÉELLE RESSOURCE POUR LE QUARTIER CONCERNÉ.

In nouveau lien entre les étudiants U et le territoire où ils vivent : c'est ce que permettront les futurs logements étudiants solidaires. Pour les collectivités locales, c'est aussi une occasion de faire participer de nombreux jeunes à leurs politiques de solidarité ou de jeunesse.

Ce type de logement peut devenir, pour une collectivité. une solution alternative pour améliorer l'accueil des jeunes qui viennent de s'installer dans la ville pour leurs études, en leur permettant d'être acteurs de leur territoire d'adoption.

Pour l'Afev, ces logements étudiants solidaires serviront également de base pour développer ses programmes éducatifs, en synergie avec les projets portés par les étudiants.

### Un outil pour développer les offres de Logements Jeunes

Qu'il s'agisse de programmes immobiliers neufs ou d'opérations de rénovation urbaine dans des quartiers d'habitat social. la création de logements étudiants solidaires est une occasion de repenser l'animation et la gestion de l'habitat étudiant en lien avec son environnement.

Aujourd'hui, dans certaines résidences étudiantes traditionnelles, les étudiants peuvent se sentir isolés du quartien alentour. L'implantation de togements solidaires peut, à l'inverse, créer de l'animation et du lien social, et ainsi réinventer des solidarités locales parfois disparues

## PRÉSENTATION DE L'AFEV

Créée en 1991, l'Afey s'est bâtie sur l'idée de la rencontre entre étudiants et jeunes des quartiers. Mobilisant actuellement <mark>-7 500 bénévoles</mark> qu<sup>í</sup>i interviennent deux heures par semai<mark>h</mark>e auprès de jeunes en difficulté, dans le cadre d'accompagnement individualise, l'Afev est aujourd'hui présente dans 280 villes et une soixantaine d'universités.

### HISTORIQUE DU PROJET DE COLOCATION ÉTUDIANTE SOLIDAIRE

- → 1970. Création de logements communautaires à Louvain-la-Neuve (Belgique), appelés "kots à projet".
- → 2003. L'Afev se rend à Louvain et démarre son travail d'étude du projet "colocation étudiante solidaire" et son importation en France.
- → 2005. La ville de Grenoble contacte l'Afev pour étudier la mise en œuyre de ce projet dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Mistral.
- → 2008. Plusieurs collectivités locales et des partenaires se montrent intéressés pour une déclinaison du projet sur leur territoire, à Lyon, Paris, Poitiers, Toulouse...
- Juillet 2009. Le projet "colocation étudiante solidaire est sélectionné dans le cadre du Fonds d'expérimentations pour les jeunes initié par le Haut Commissariat à la Jeunesse.
- → Année 2009-2010. Passage de la phase de préfiguration à la phase d'expérimentation du projet.

- → Février 2010. 1er comité de pilotage national et validation de trois expérimentaux : Poitiers, Grenoble et Lyon.
- → Juin 2010. 2ème comité de pilotage national. Validation du quatrième site expérimental "Paris" et de la déclaration d'objectifs des Kaps "Koloc à Projets Solidaires".
- → Septembre 2010. Entrée des étudiants dans les premières colocations solidaires à Paris, Poitiers et Toulouse
- → Décembre 2010. 3ème comité de pilotage et validation des outils (baux, procédures d'affectation...).
- → Septembre 2011. Des Kaps ouvrent à Arras. Rennes, le Mans et Caen.

afev \*\*

Ce projet est soutenu dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)













26 bis rue Château Landon 75010 Paris Tél. : 01 40 36 01 01

Fax: 01 40 36 75 89 Email : pole.national@afev.org

www.afev.org www.kolocsolidaire.org





